

Résumé de la plénière du 21 juillet 2008, à 18h30, avant la séance du Conseil.

Revégétalisation des rives

Monsieur Bédard fait lecture d'un projet de lettre à être transmise aux citoyens qui n'ont rien fait pour revégétaliser leurs rives et à ceux qui ont commencé mais n'ont pas terminé. Il est convenu de transmettre deux lettres incitatives et on pourrait également demander à l'APELSJ d'aller rencontrer les propriétaires après qu'ils auront reçu la lettre pour les inciter à faire quelque chose mais en leur nom et non au nom de la ville.

Barrage Maher

Est-il nécessaire de conserver ce barrage ? Il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance du conseil.

Travaux routiers

Il semble qu'il y a une petite dénivellation où des travaux ont été effectués et que le pavage a été refait. Monsieur Tessier mentionne qu'effectivement il y a une petite baisseur mais qu'ils sont venus faire le pavage en fin de journée et qu'ils ont peut-être manqué d'asphalte. Il faudrait peut-être leur transmettre une lettre pour dire que l'eau reste dessus et comment ils entendent réparer puisque Monsieur Tessier a constaté les travaux le jour même.

Traitement des fissures sur la route

Monsieur Jacques Tessier doit s'informer des coûts et demander un estimé avant de faire entreprendre des travaux de réparation.

Don d'un citoyen

Madame Viviers précise que Madame Michèle Lavoie a téléphoné au bureau de la Ville pour nous offrir des meubles pour le Club Nautique.

Messieurs Jacob et Tessier se sont donc rendus chez Mica Services financiers qui nous ont donné 29 chaises, 4 tables de conférence ainsi qu'un lutrin pour faire des présentations à l'occasion. Une lettre sera adressée à Madame Lavoie pour les remercier.

Internet

Monsieur Jacques Coulombe mentionne qu'il a obtenu une évaluation des coûts pour l'installation du câble.

Pour l'installation:	301,000 \$
L'élagage:	30,000 \$
Surveillance:	<u>19 000 \$</u>
TOTAL:	350 000 \$

Il faut obtenir l'autorisation des citoyens pour l'élagage et la coupe d'arbres sur leur terrain. Monsieur Coulombe tentera d'obtenir les formulaires d'autorisation d'Hydro-Québec et nous ferons le nécessaire pour obtenir les signatures ce qui accélérera le processus quand nous serons prêts à procéder.

Dossier Papillon

Monsieur Papillon est venu présenter son projet d'implantation de bassins pour des poissons sur son terrain. Il a soumis ses plans et ses explications. Après discussion, le conseil l'autorise à implanter les bassins suivant les plans soumis à la condition que les poissons soient compatibles avec ceux du lac. Monsieur Papillon s'engage à nous tenir informés de ses travaux et qu'ils seront conformes avec les normes du MDDEP.

Herbe à poux

Nous avons reçu des messages à l'effet qu'il y aurait de l'herbe à poux en bordure du Chemin Thomas Maher. Nous avons demandé un estimé des coûts pour le fauchage en bordure du Chemin Thomas Maher et M. Soulard devrait procéder d'ici la fin du mois d'août puisqu'ils ont eu beaucoup de retard à cause de la température.

Patrouille nautique

De nouveaux patrouilleurs ont été assignés pour la surveillance de la barrière ainsi que du lac. Ils sont plus expérimentés et sérieux et aussi plus crédibles.

Maire suppléant

Monsieur le Maire Bédard mentionne qu'il trouve désolant de voir Monsieur Boivin faire une campagne pré-électorale comme candidat à la Mairie alors qu'il reste encore 18 mois avant les prochaines élections. Plusieurs citoyens l'ont prévenu de ce fait et trouvaient que ça n'avait pas sa place. Il mentionne que M. Boivin n'a pas à se servir de son titre de pro-maire pour mousser sa candidature et que ce n'est pas le moment de commencer une campagne.

Monsieur Jacob mentionne de son côté qu'il faudrait nommer un nouveau maire suppléant si la confiance n'y est plus. Monsieur Croteau précise que nous ne sommes pas en période électorale et qu'il ne faut pas ternir l'image de l'administration en place. Nous sommes une bonne équipe et une petite municipalité et l'équipe s'est taillée une image exceptionnelle qu'il faut préserver.

M. Jocelyn Boivin s'excuse auprès du Maire et admet qu'il a mal agi mais qu'il n'avait pas considéré qu'il pouvait faire du tort ce faisant. Il préfère démissionner comme maire suppléant.
